

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatre avril deux mil vingt-quatre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, M. HANOCQ André, Mme HANOCQ Charlotte, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, M. GREVET Jean-Christophe.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme GELÉ Anne-Marie.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HANOCQ Charlotte ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2024/1 - Compte de gestion 2023

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion 2023 du Service Comptable de Gestion de Béthune.

Excédent de fonctionnement **16 040,91 €**

Excédent d'investissement **4 113,82 €**

Excédent total **20 154,73 €**

9 pour

REQUIS 12 AVR 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacky BERTIER



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatre avril deux mil vingt-quatre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, M. HANOCQ André, Mme HANOCQ Charlotte, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, M. GREVET Jean-Christophe.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme GELÉ Anne-Marie.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HANOCQ Charlotte ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2024/2 - Compte administratif 2023

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Jean-Paul CATY comme Président pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur Jean-Paul CATY est désigné et demande à l'Assemblée d'approuver le compte administratif 2023 du C.C.A.S en tous points similaire au Compte de Gestion et propose d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) **16 040,91 € €**

8 pour

REQUIT 12 AVRIL 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacky BERTIER

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatre avril deux mil vingt-quatre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, M. HANOCQ André, Mme HANOCQ Charlotte, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, M. GREVET Jean-Christophe.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme GELÉ Anne-Marie.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HANOCQ Charlotte ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2024/3 - Budget 2024

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le budget 2024 du C.C.A.S. qui s'équilibre à

• Section de fonctionnement	18 491,91 €
• Section d'investissement	8 705,73 €
Soit un total de	27 197,64 €

9 pour

RECUEIL 17 AVR 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacky BERTIER



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatre avril deux mil vingt-quatre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, M. HANOCQ André, Mme HANOCQ Charlotte, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, M. GREVET Jean-Christophe.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme GELÉ Anne-Marie.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HANOCQ Charlotte ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2024/4 - Mise en place de la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat - ACTES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration

- d'accepter de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité
- de décider par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec Monsieur le Sous-Préfet de Béthune, représentant de l'Etat à cet effet
- de décider par conséquent de choisir le dispositif **IXCHANGE**. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le **24 JUILLET 2017** par le ministère de l'Intérieur.
- De conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme **IXCHANGE**

9 pour

REÇU LE 12 AVR. 2024



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jacky BERTIER

